



Modalités d'inscription au Transport Scolaire Année 2024/2025



Le droit au transport scolaire peut être accordé de la maternelle au baccalauréat. Il prend la forme :

- D'un titre de transport (**carte SimpliCités pour FLUO**) sur un ou plusieurs réseaux de transport collectif selon les cas. C'est l'Autorité Organisatrice de Mobilité concernée qui décide du mode de transport affecté à l'élève.
- Ou l'octroi d'une allocation si aucun mode de transport collectif existe

**TGL réalisera les cartes pour la
Rentrée scolaire à partir du 17 juin 2024**

**La famille doit effectuer sa demande
d'inscription à partir du 3 Juin 2024**
Les élèves ayant faits leur inscription avant le 7 Juillet
auront leur titre de transport valide à la rentrée



Après de qui effectuer sa demande



Périmètre du SMITRAL si la famille habite dans
une des communes suivantes desservies par



CHENIERES, CONS LA GRANDVILLE, COSNES ET
ROMAIN, CUTRY, FILLIERES, GORCY, HAUCOURT
MOULAIN, HERSERANGE, HUSSIGNY GODBRANGE,
LAIX, LEXY, LONGLAVILLE, LONGWY, MEXY, MONT
SAINT MARTIN, MORFONTAINE, REHON, SAULNES,
THIL, TIERCELET, UGNY, VILLERS LA MONTAGNE,
VILLERUPT

La région Grand Est si la famille réside dans une
autre commune que celles situées dans le tableau
à gauche



Où et comment effectuer la demande ?



En se rendant sur le site internet
www.tgl-longwy.fr

En se rendant sur le site internet
fluo.grandest.fr/scolaire



Informations pratiques et spécifiques



Pour tout renseignement,
L'Agence Commerciale est à votre disposition du
lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à
17h00 (fermée lundi et jeudi matin)

ATTENTION NOUVELLE ADRESSE

TGL : Maison des Mobilités - PEM - Hall de Gare
Place Raymond Pottelette
54400 LONGWY BAS – Tél :03 82 24 11 13
Ou par mail : espacebus@tgl-longwy.fr

Vous aurez le choix entre 2 titres de transport :

1/Pass'scolaire GRATUIT: permet de voyager 1
aller/retour par jour (matin avant 8h00 et soir après
16h00 et le mercredi après 12h00 uniquement pour
trajets domicile/école et école/domicile)

2/Pass'Jeunes : permet de voyager en illimité sur
l'ensemble du réseau TGL – sans aucune restriction
de circulation. 120€ l'année ou 12€/mois
(Pass'été offert si paiement en une fois avant le
20.08.24)

Région Grand Est – Service Transport
Tour Thiers, 20^{ème} étage
4, rue Piroux-CS 8086-54011 NANCY CEDEX
03 87 33 67 40 transports54@grandest.fr

Pour connaître le règlement des transports scolaires de la
Région Grand Est pour la Meurthe et Moselle :
fluo.grandest.fr/scolaire ou [en cliquant ici](#)

Quelques informations à connaître :

Le droit au transport peut être accordé :

- Pour les élèves externes ou ½ pensionnaires à
raison d'un aller/retour/jour ou par l'octroi
d'une allocation forfaitaire si aucun mode de
transport collectif n'existe
- Pour les élèves internes sous forme d'un
aller/retour/semaine en Fluo Grand Est ou d'une
allocation forfaitaire pour tout autre type de
transport.

En cas de garde alternée, la famille devra faire une 2^{ème}
demande et fournir les justificatifs nécessaires
(convention, jugement, attestation sur l'honneur, etc...)

• La carte de Transport est à conserver durant toute la scolarité (le duplicata est payant)